

Tribune Mars 2024

Abandonnée et incendiée,

La piscine municipale abandonnée par le Maire, fait encore parler d'elle. En janvier, un incendie se déclare et dévaste la toiture des vestiaires. Ce sinistre vient s'ajouter à une sinistralité élevée (78 666,81 € sur 1 an). Alors que la cotisation d'assurance s'est envolée en 2024, nous avons appris dans un choix purement comptable que la piscine n'était plus référencée dans la liste des biens à assurer. Un arbitrage aux lourdes conséquences pour les palaisiens puisque la ville ne pourra percevoir aucune indemnisation de la part de la compagnie d'assurance. Pourtant, en 2019, le Maire proposait 3 scénarios sur le site de la ville par le biais d'une consultation. Encore une communication sans lendemain dont nous attendons, 5 ans après, la publication des études et des résultats.

Éric HOUET, Nicolas DENNIELOU contact@palaiseauensemble.fr